

I. Rendre les transports en commun plus attractifs

Diagnostic

Les transports en commun constituent une alternative essentielle aux modes individuels motorisés.

Leur attractivité est un levier pour inciter au report modal des utilisateurs de la voiture particulière, habitants, salariés ou visiteurs de l'agglomération, tout en assurant un service de qualité pour les utilisateurs actuels.

Afin de garantir à l'ensemble de la population du territoire un accès aux transports en communs, ceux-ci seront adaptés pour répondre à l'ensemble des besoins de mobilités identifiés au sein de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

L'amélioration de l'attractivité des transports en commun passe notamment par une amélioration des temps de parcours et de la fiabilité du service, par une desserte plus adaptée aux besoins, par la mise en place d'une meilleure information, par une gestion performante des correspondances entre les modes. Les transports en commun seront d'autant plus efficaces qu'ils s'adapteront à la ville, mais aussi que la ville s'adaptera à eux.



Liste des objectifs

Pôle de Massy-Palaiseau © CPS-Alain BEGEURIE

- 1.1 Renforcer l'offre du réseau de bus sur le territoire de l'agglomération
- 1.2 Optimiser le réseau de bus sur le territoire de l'agglomération
- 1.3 Aménager des pôles d'échanges multimodaux qualitatifs
- 1.4 Soutenir les projets structurants
- 1.5 Améliorer la visibilité et l'information voyageur du réseau de transports en commun, valoriser les actions de la Communauté d'agglomération
- 1.6 Continuer la mise en accessibilité des transports en commun
- 1.7 Soutenir les plans de déplacements

I. Rendre les transports en commun plus attractifs

1.5 Améliorer la visibilité et l'information voyageur du réseau de transports en commun, valoriser les actions de la Communauté d'agglomération

Constat

- La numérotation des lignes des différents réseaux de bus desservant le territoire de l'agglomération n'est pas homogène, et rend l'offre de transports en commun peu lisible pour les usagers.
- Les lignes de bus du territoire de l'agglomération vont faire l'objet d'une restructuration dans le cadre du volet 1 du présent schéma, impactant la logique de **numérotation** des lignes et leur représentation (plans de réseaux).
- Les points d'arrêts de bus du territoire ne disposent pas toujours d'une information statique et/ou dynamique pour les passagers. Les systèmes d'information dynamiques ne sont pas toujours opérationnels
- L'information sur l'offre de transport du territoire n'est pas centralisée sur un unique site internet.
- Les actions relatives aux transports portées par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ne sont pas assez connues du grand public et ne sont pas assez valorisées.

Objectifs

- Mettre en cohérence les éléments de représentation de l'offre avec les propositions de restructuration (plans, numérotation des lignes...)
- Améliorer l'accès à l'information voyageurs et son contenu
- Valoriser la politique transports de l'agglomération
- Faire connaître au grand public les actions transports de l'agglomération
- Décliner la nouvelle identité graphique du territoire

Critères d'évaluation

- Points d'arrêts équipés avec plans et horaires actualisés (information statique)
- Points d'arrêts équipés avec information dynamique
- Plans de réseaux cohérents et à jour
- Mise en place d'un site / page internet centralisant l'ensemble des informations relatives aux transports sur le territoire.
- Nombre de campagne de communication
- Nombre de bus équipés de livrées aux couleurs de la Communauté d'agglomération

Liste des actions

- 1.5.1** Harmoniser la numérotation des deux réseaux de bus et des Navettes et promouvoir l'identité visuelle de l'agglomération dans l'ensemble de ses actions en matière de mobilités
- 1.5.2** Assurer la mise à jour et le suivi des plans du réseau de transport, des navettes et des stations bus
- 1.5.3** Soutenir les projets d'information statique et dynamique disponible aux arrêts, dans les bus et les navettes
- 1.5.4** Centraliser sur le site internet de l'agglomération les plans de réseaux et les horaires de ligne et mise en place d'une interface pour les réclamations
- 1.5.5** Programmer annuellement la « semaine de la mobilité » pour mettre en avant les réalisations et innovations transport du territoire

Calendrier

Court terme Avant 2020	Moyen terme Avant 2025	Long terme Avant 2030
Action 1.5.1		
Action 1.5.2		
Action 1.5.3		
Action 1.5.4		
Action 1.5.5		

I. Rendre les transports en commun plus attractifs

1.5 Améliorer la visibilité et l'information voyageur du réseau de transports en commun, valoriser les actions de la Communauté d'agglomération

Action 1.5.1 Harmoniser la numérotation des deux réseaux de bus et des Navettes et promouvoir l'identité visuelle de l'agglomération dans ses actions en matière de mobilités

Acteur : Île-de-France Mobilités,
Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Partenaires : Transporteurs

Coût : 30 000€/an (fonctionnement)

Calendrier : court terme

Constat : Les lignes de bus circulant sur le territoire de l'agglomération sont issues de réseaux différents et ne disposent donc pas d'une numérotation homogène sur l'ensemble du territoire. Cela génère de problèmes de lisibilité du réseau de bus. La restructuration des lignes de bus du territoire de l'agglomération appelle également à des modifications de la **numérotation** des lignes.

Solutions proposées : Renuméroter l'ensemble des lignes conventionnées sur le territoire de l'agglomération pour unifier les réseaux de bus, et apporter plus de lisibilité pour les usagers. Mettre les numéros de lignes de l'agglomération en cohérence avec leur place dans la hiérarchie des lignes.

Les lignes du réseau de bus de l'agglomération

33 lignes de bus circulant sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay sont gérées par la Communauté d'agglomération dans le cadre de trois conventions partenariales signées avec Île-de-France Mobilités et les transporteurs. Les lignes disposent de numérotations différentes :

- Les lignes du réseau Mobicaps, numérotées 1 à 23 ;
- Les lignes du réseau Nord-Hurepoix, numérotées DM9, DM10, DM11A, DM12, DM17B, DM153, 114 et 116 ;
- Les lignes du réseau Paladin, numérotées Paladin 1, Paladin 8 et Paladin 18.

En plus de ces lignes conventionnées avec la Communauté d'agglomération, 41 autres lignes de bus desservent le territoire, avec des numérotations également très différentes.

Enfin, le territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération Europ'Essonne est desservi par 13 navettes, numérotées de A à J, K1, K2 et L.

En partenariat avec IDFM et les opérateurs, la Communauté Paris-Saclay souhaite harmoniser la numérotation des lignes du réseau Paris-Saclay Mobilités. La CPS propose les changements de numérotation suivants :

Proposition d'adaptation des lignes régulières	
Lignes actuelles	Lignes projets
9 (sous-ligne HEC)	2
DM17B	17
2, 22, 23	20, 22, 21
DM11G, 11E, 11A, 11C	23, 24, 25A, 25B
DM153	26
DM12	27
DM10A	28
DM09	29
114	30
116	31

Proposition d'adaptation des scolaires	
Lignes actuelles	Lignes projets
S15	S5
13	S6
20	S8
DM17S	S7
DM10S	S10

Proposition d'harmonisation de la numérotation
(source : CPS 2018)

I. Rendre les transports en commun plus attractifs

1.5 Améliorer la visibilité et l'information voyageur du réseau de transports en commun, valoriser les actions de la Communauté d'agglomération

Action 1.5.1

Harmoniser la numérotation des deux réseaux de bus et des Navettes et promouvoir l'identité visuelle de l'agglomération dans ses actions en matière de mobilités (suite)

Acteur : Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Partenaires : Transporteurs

Coût : 20 000 € / an

Calendrier : sur le long terme

Constat : Le logo de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay a évolué en 2017. Le nouveau logo n'est donc pas encore sur tous les bus et navettes circulant sur les lignes du réseau conventionné.

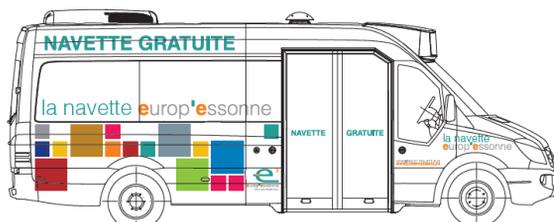
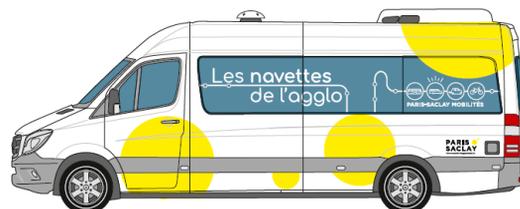
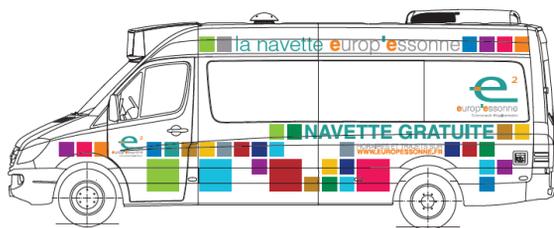
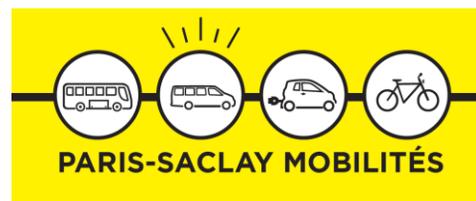
Par ailleurs, la Communauté Paris-Saclay souhaite déployer le nom de « Paris-Saclay Mobilités », en remplacement de « Mobicaps ».

Solution proposée :

Remplacer le logo de l'agglomération sur tous les bus, et créer une livrée sur les navettes. Le logo de la Communauté Paris-Saclay doit également être présent sur tous les documents relatifs aux actions transports de l'agglomération :

- documents de communication sur la politique transports,
- documents d'information sur l'offre de transport sur le territoire,
- communication autour d'événements relatifs aux transports sur le territoire.

Actualiser le nom du réseau « Paris-Saclay Mobilités » en remplacement de « Mobicaps ».



Du réseau Mobicaps au réseau Paris-Saclay Mobilités (source : CPS 2018)

I. Rendre les transports en commun plus attractifs

1.5 Améliorer la visibilité et l'information voyageur du réseau de transports en commun, valoriser les actions de la Communauté d'agglomération

Action 1.5.2

Assurer la mise à jour et le suivi des plans du réseau de transport, des navettes et des stations bus

Acteur : Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Partenaires : Transporteurs, Île-de-France Mobilités

Coût : 10 000 € / an (fonctionnement)

Calendrier : court terme

Constats :

- Le réseau de transports en commun actuel de l'agglomération Paris-Saclay est représenté sur deux plans distincts, correspondants aux territoires des deux communautés d'agglomération ayant été fusionnées pour former la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.
- La fusion des deux communautés d'agglomération ainsi que la restructuration du réseau proposée dans le cadre du volet 1, appellent à une mise à jour des plans du réseau de transport mais également des navettes et des stations bus

Actions proposées :

- Réaliser un plan des lignes de transport sur le territoire de l'agglomération, ou réaliser 2 plans homogènes (ouest et est du territoire), prenant en compte l'ensemble de l'offre de transports et le réseau de bus restructuré
- Assurer la mise à jour des plans du réseau.
- Mettre à jour les plans des stations bus selon les mêmes principes.

Zoom sur la lisibilité sur le plan de réseau :

La hiérarchisation des lignes proposée dans le cadre de l'action 1.1.1 sera une première étape pour améliorer la lisibilité du réseau.

Une meilleure lisibilité passe également par une **représentation des lignes de bus sur les cartes traduisant la nouvelle hiérarchie du réseau**. Un nouveau plan du réseau de l'agglomération, exhaustif et reprenant la hiérarchisation des lignes sera proposé aux usagers ainsi que des outils (cartes notamment) devant leur permettre de :

- Connaître la totalité de l'offre ;
- Visualiser aisément les niveaux de services associés à chaque ligne.

Île-de-France mobilités s'est engagé à refondre et harmoniser l'ensemble des supports d'information à destination des voyageurs à l'échelle francilienne. Cela facilitera la lecture et la mise en avant du niveau de service des lignes. Dans ce contexte, un travail de suivi sera réalisé par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay afin de capitaliser sur cette initiative.

Actuellement, seule la partie est du territoire de l'agglomération (ancienne Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay) bénéficie d'un plan de réseau homogénéisé au format Île-de-France Mobilités. Un plan au même format devra être réalisé pour l'est du territoire (ancienne Communauté d'agglomération Europ'Essonne).

Les navettes devront également être intégrées sur les plans de réseau, afin que ces plans intègrent la totalité de l'offre de transports sur le territoire.

I. Rendre les transports en commun plus attractifs

1.5 Améliorer la visibilité et l'information voyageur du réseau de transports en commun, valoriser les actions de la Communauté d'agglomération

Action 1.5.2

Assurer la mise à jour et le suivi des plans du réseau de transport, des navettes et des stations bus (suite)



Panels de fiches horaires bus à la charte IDFM et de fiches horaires « Les Navettes de l'agglomération » à la charte CPS (source : CPS)

I. Rendre les transports en commun plus attractifs

1.5 Améliorer la visibilité et l'information voyageur du réseau de transports en commun, valoriser les actions de la Communauté d'agglomération

Action 1.5.3 Soutenir les projets d'information statique et dynamique disponible aux arrêts, dans les bus et les navettes

Acteur : Île-de-France Mobilités

Partenaires : Transporteurs, Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Coût : -

Calendrier : court terme

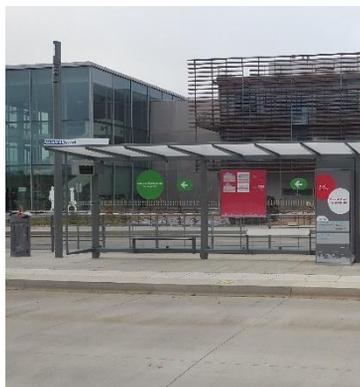
Constats :

- Tous les points d'arrêts sur le territoire de l'agglomération ne disposent pas du même niveau d'information statique et/ou dynamique.
- Le système d'information voyageur dynamique n'est pas opérationnel à tous les arrêts.
- Tous les bus circulant sur le territoire ne disposent pas d'information dynamique.
- Les nouvelles technologies permettent d'améliorer l'information voyageur (application mobile comme CityMapper, Zenbus, etc.).

Solutions proposées : Travailler avec les transporteurs et Île-de-France Mobilités sur le déploiement de systèmes d'information statiques et dynamiques aux point d'arrêts, dématérialisés, et dans les bus circulant sur le territoire :

- Adapter le niveau d'information (statique ou dynamique) en fonction de l'importance des arrêts ;
- Mettre en place un système d'information dynamique dans les bus.
- Déployer les solutions d'applications multimodales.

Exemples d'équipements aux points d'arrêts sur le territoire de l'agglomération :



Abribus à Palaiseau sur le site propre du plateau de Saclay (information statique et information dynamique non opérationnelle) – Poteau « Paris-Saclay Mobilités » information statique – Poteau bus avec information statique et dynamique à Ballainvilliers – Poteaux bus avec information statique à la Ville-du-Bois (photos : SYSTRA et CPS, 2016 & 2018)

I. Rendre les transports en commun plus attractifs

1.5 Améliorer la visibilité et l'information voyageur du réseau de transports en commun, valoriser les actions de la Communauté d'agglomération

Action 1.5.4

Centraliser sur le site internet de l'agglomération les plans de réseaux et les horaires de ligne et mise en place d'une interface pour les réclamations

Acteur : Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Partenaires : Transporteurs, Île-de-France Mobilités

Coût : coût de personnel (fonctionnement)

Calendrier : court terme

Constat : Les lignes de bus qui desservent le territoire sont soumises à différentes conventions d'exploitation : certaines avec l'agglomération, d'autres avec Île-de-France Mobilités. L'information aux usagers est dispersée sur différentes plateformes.

Solution proposée : Réunir l'information concernant l'ensemble des lignes desservant le territoire, sur le site internet de l'agglomération, quels que soient l'opérateur et la convention d'exploitation en vigueur.

Action 1.5.5

Programmer annuellement la « semaine de la mobilité », pour mettre en avant les réalisations et innovations Transports du territoire

Acteur : Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Partenaires : –

Coût : jusqu'à 10 000 € / an

Calendrier : sur le long terme

Constat : La Communauté d'agglomération Paris-Saclay organise depuis quelques années la « Semaine de la Mobilité » sur son territoire, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité.

Solution proposée : L'organisation de l'événement doit être poursuivie chaque année sur le territoire, sous l'égide de la Communauté d'agglomération. L'objectif est de promouvoir l'usage des transports en commun et des nouvelles mobilités.

La **Semaine Européenne de la Mobilité** est une campagne organisée annuellement à l'échelle de l'Union Européenne, avec pour objectif de sensibiliser les citoyens à l'utilisation des transports publics, du vélo, de la marche, du co-voiturage. Il s'agit avant tout d'encourager les villes européennes à promouvoir ces modes de transport et à investir dans les infrastructures nécessaires. En France, l'initiative est relayée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

L'édition 2017 de l'événement s'est tenue du 16 au 22 septembre. A cette occasion, la Communauté Paris-Saclay a notamment organisé une conférence intitulée « Paris-Saclay, la mobilité de demain » pour présenter les avancées du territoire en matière de mobilité.

